Comprendre

Le bassin versant de la Cèze

Un bassin versant représente l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents. Son contour est délimité par des frontières naturelles : les crêtes des sommets, que l'on appelle la « ligne de partage des eaux ». Ce sont elles qui déterminent la direction de l'écoulement des eaux de pluie vers un cours d'eau.

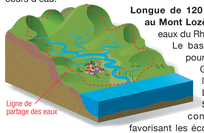

Longue de 120 km, la Cèze prend sa source au Mont Lozère et termine sa course dans les eaux du Rhône.

Le bassin versant de la Cèze s'étend pour l'essentiel sur le département du Gard et pour une faible partie sur les départements limitrophes de la Lozère et de l'Ardèche.

Soumis à un **climat méditerranéen**, conjugué à une nature des sols favorisant les écoulements rapides, il connaît une **hydrologie contrastée** entre des étiages très marqués l'été et des crues parfois puissantes lors d'épisodes cévenols à l'automne.

- > 1 359 km²
- > 350 km de cours d'eau (La Cèze 120 km + tous ses affluents)
- > 103 communes
- > 3 départements
- > 80 000 habitants permanents

Un risque naturel

Les crues sont des **phénomènes naturels** faisant partie intégrante de la vie des cours d'eau, où des périodes sèches (étiage) et humides s'alternent. Elles constituent le véritable moteur de la dynamique fluviale. Elles ont un **rôle régulateur** en contribuant à la recharge des nappes alluviales par infiltration. Elles ont également un **rôle positif** très important pour le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et la reproduction des espèces en zones humides (remise en eau des bras morts, décolmatage des zones humides, etc ...)

La formule du risque majeur

*Le «**risque majeur**» est la conséquence d'un événement violent et exceptionnel, l'aléa, sur un secteur présentant des enjeux vulnérables*

LES CRUES DE RÉFÉRENCE

La crue centennale - crue de référence pour les PPRI - est celle qui affiche un débit qui n'a qu'une chance sur 100 d'être atteint ou dépassé chaque année. Sur le bassin, en amont de la confluence avec l'Auzonnet, **la crue de 1958** est la crue de référence. En aval de la confluence avec l'Auzonnet, **la crue de 2002** est la crue de référence.

Agir

S'informer

INFORMATION SUR LES CRUES EN TEMPS RÉEL :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable a créé un système central d'information sur le risque de crues. Il permet de diffuser en temps réel les bulletins de vigilance aux crues produits par le Service de Prévision des Crues Grand Delta, et les hauteurs d'eau observées aux différentes stations de suivies.

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS :

www.prim.net

Au niveau national, *le ministère de l'Écologie et du Développement durable a créé un site Internet entièrement dédié à la prévention des risques majeurs. On y trouve notamment des informations précises par commune.*

www.noe.gard.fr

Au niveau départemental, *NOE est le site internet de la prévention des risques d'inondation. Il est réalisé par le Conseil Général du Gard.*

L'organisation au niveau local

LES PRÉFECTURES DU BASSIN VERSANT

Lors de la vente ou la location d'un bien immobilier, l'information de l'acquéreur ou du locataire (IAL) sur les risques naturels et technologiques auxquels sont exposés le bien est une obligation réglementaire. Ces informations sont disponibles sur les sites internet des Préfectures.

www.gard.gouv.fr
www.lozere.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Les bons réflexes

AVANT L'INONDATION : SE PRÉPARER

EN CAS D'ALERTE INONDATION : SUIVRE LES CONSIGNES

PENDANT LA CRUE : RESTER EN SÉCURITÉ

APRÈS LA CRUE : ÉVALUER LA SITUATION

Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Mai 2015 - Conception : Artur Raimou/Sylvie Delfolcke - Illustrations et réalisation : Artur Raimou 04 67 64 47 74 - Crédit photos SMAB Cèze, Jp Fievard-CD30

PAPI du Bassin de la Cèze

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
Établissement Public Territorial de Bassin

Comprendre

122 Crues historiques

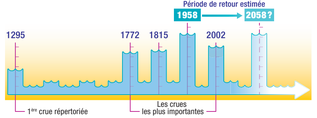

Depuis 1890 on constate une crue importante par décennie. Sur le bassin de la Cèze, 122 crues historiques ont été répertoriées et décrites entre 1295 et 2010. Les crues majeures sont celles de 1772, 1815, 1958 et 2002. A l'échelle du bassin versant la crue de 1958 est l'une des plus importantes connues, faisant 38 victimes. La crue de 2002 a été d'une ampleur supérieure à celle de 1958 à l'aval de Tharaux.

Rochegude, crue du 22/10/2008

Le classement catastrophe naturelle

Entre 1982 et 2010, soit moins de trente ans, **toutes les communes du bassin versant de la Cèze ont fait l'objet d'au moins 1 arrêté CATNAT** (Classement Catastrophe Naturelle) en matière d'inondations. Certaines, telles que Bagnols-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Génolhac, l'ont été une dizaine de fois. À la suite de la crue de septembre 2002, 85 communes sur les 103 du bassin versant de la Cèze avaient été reconnues en état de Catastrophe Naturelle.

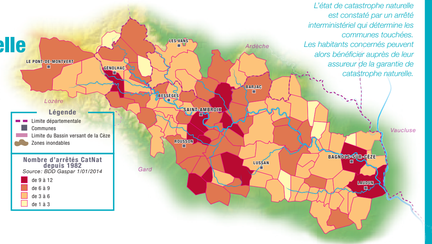

L'état de catastrophe naturelle est constaté par un arrêté interministériel qui détermine les communes touchées. Les habitants concernés peuvent alors bénéficier auprès de leur assureur de la garantie de catastrophe naturelle.

Prévenir

Le PAPI

ou Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Le PAPI d'intention de la Cèze permet de construire, après diagnostic les stratégies et actions à mener pour lutter contre les inondations, réduire les risques, anticiper les dommages et améliorer la prévention. L'ensemble du programme se déroule par étapes en 3 axes imbriqués : diagnostic, stratégie, et actions.

Un diagnostic fin du territoire

Le Syndicat AB Cèze a réalisé en 2012 une évaluation détaillée des risques d'inondation. Ce diagnostic est primordial pour établir la stratégie de gestion des risque et le plan d'actions à mener.
Bien que les principales zones d'enjeux soient situées à Bagnols-sur-Cèze, à Bessèges et à Saint-Ambroix, ce diagnostic démontre que **l'ensemble du bassin est concerné par les risques d'inondation.**

Le diagnostic PAPI

Chiffres clés en termes d'enjeux

10% de la surface du bassin
soit 10 660 hectares sont en zone inondable.

14 800 personnes
résidant en zone inondable.

3 communes
particulièrement impactées : Bagnols-sur-Cèze, Bessèges et Saint-Ambroix.

863 entreprises
directement concernées par les risques d'inondation.

53 bâtiments publics
(écoles, gendarmeries, hôpitaux, mairies) exposés au risque.

4 000 emplacements
de camping situés en zone inondable.

Les enjeux socio-économiques

Le bassin est majoritairement occupé par des zones naturelles et agricoles. **10% de la surface du bassin**, soit 10660 ha sont situées en zone inondable, il s'agit pour moitié de zones agricoles et pour 13% de zones urbanisées. Les zones inondables font partie de l'espace naturel de la rivière.

Occupation des sols

Population en zone inondable

Avec 14 800 personnes en zone inondable, le risque inondation concerne toutes les communes du bassin.

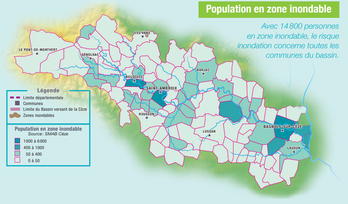

Entreprises en zone inondable

La commune de Bagnols-sur-Cèze à elle seule compte près de 700 emplois en zone inondable

Près de **8 500 bâtiments** sont situés en zone inondable.
Il s'agit en majorité d'habitations individuelles ou collectives, mais l'on recense aussi des bâtiments stratégiques comme des mairies, des établissements de santé, des transformateurs électriques et des relais télécom.
Sur les 3000 entreprises recensées sur le bassin versant, **863 sont implantées en zone inondable**, dont 4 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les équipements publics d'enseignement, de santé, administratifs, exposés sont au nombre de 53. Enfin, plus de **4 000 emplacements de camping, soit 50 % du parc d'hébergement**, sont situés directement en zone inondable.

Bâtiments en zone inondable

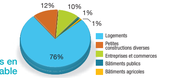

Les ouvrages de protection hydraulique

Le Barrage de Sénéchas

Le bassin de la Cèze possède un barrage écrêteur de crue : il réduit la dynamique de l'écoulement des pluies en amont pour limiter le phénomène inondation en aval. Propriété du Département du Gard, construit au début des années 70 suite à la grande crue de 1958, le barrage de Sénéchas est implanté sur la Cèze juste en aval de la confluence avec l'Homol.

Aussi, il n'a **aucune action sur les précipitations tombant en aval du barrage** ou sur les autres affluents de la Cèze, comme démontré lors de la grande crue de 2002. Les principales communes bénéficiant de la régulation des débits par ce barrage sont Bessèges et St Ambroix.

En cas de rupture de l'ouvrage, les 25 communes situées immédiatement à l'aval du barrage seraient impactées par l'onde de submersion dont l'emprise serait supérieure à celle de la crue de référence.
C'est pourquoi le Conseil Général du Gard assure une surveillance permanente de l'ouvrage et a mis en place un Plan d'Alerte, spécifique au barrage, fixant les stades d'interventions pouvant aller jusqu'à l'évacuation de la population aval.

Les digues

La digue est un ouvrage longitudinal au cours d'eau, offrant une protection contre les crues. Les services de l'Etat recensent et hiérarchisent les digues en fonction de leur intérêt pour la protection des populations et du risque qu'elles engendrent. Sur le bassin de la Cèze sont **6 digues protégeant des populations** et 11 ouvrages plus petits protégeant des terres agricoles.

Les digues sont une protection à double tranchant. Lors d'une crue, les efforts subis par un ouvrage sont tels qu'ils peuvent mener à sa rupture. Les enjeux situés en arrière de la digue sont alors soudainement exposés à une vague de submersion dont la violence est beaucoup plus importante que ce qui aurait été observé naturellement sans l'ouvrage. Les digues doivent par conséquent faire l'objet d'une surveillance attentive et d'un entretien régulier afin d'en anticiper les ruptures.

Les coûts moyens d'entretien annuel d'une digue sont de 2 000 à 5 000 € par kilomètre. La remise en état d'une digue peut se chiffrer, en moyenne, à 1 million d'euros du kilomètre !

Rupture par surverse

Lors de sa surverse (1) débordement de l'eau au-dessus de la digue) l'ouvrage est soumis à une érosion régressive du talus côté aval, puis de la crête (2), pouvant mener à sa rupture (3).

Rupture par érosion externe

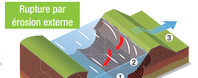

Lors de crue, la digue est soumise à des courants qui peuvent provoquer une érosion de son pied (1), favorisant alors l'érosion du talus (2) et pouvant mener à la rupture de l'ouvrage (3).